AR Prefecture

024-212405104-20261109-2026_34-DE
Reçu le 12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT VINCENT DE COSSE
Séance du 9 Novembre 2026

Saint Vincent de Cosse

L'an deux mil vingt-six,
le neuf novembre à 18h00,
les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc AUDIT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 Novembre 2026

Présents : Jean-Luc AUDIT, Sandrine MARQUAY, Remy MARTINEAU, Stéphanie BERBESSOU, Jean-Marie TEYSSANDIER, Elisabeth GIROU CHAUMEL, Thibault LABARBE, Margot LE PROVOST, Chantal PRUNIS

Procurations : **Sarissa KUSTERS a donné procuration à Jean-Marie TEYSSANDIER**
Grégory LIABOT a donné procuration à Jean-Luc AUDIT

Absents excusés : Sarissa KUSTERS, Grégory LIABOT

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie BERBESSOU, est désignée secrétaire de séance, assistée de Virginie CAUCAT, secrétaire de mairie

DELIBERATION N° 34

Objet : Mise à jour des annexes statutaires du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2026-04-29-00001 portant modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne,

Vu les différentes demandes de transfert de compétences réalisées en cours d'année portant modification des annexes statutaires,

Vu la délibération n°3 du 29 septembre 2026 prise par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne,

Considérant que conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente du SMDE 24, les modifications statutaires,

Après avoir présenté les annexes statutaires du SMDE 24 mises à jour, Monsieur le Maire propose de les accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la mise à jour des annexes statutaires du SMDE 24,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance
Stéphanie BERBESSOU

Le Maire,
Jean-Luc AUDIT